



Appel de l'employeur

Par **Rachid78**, le **22/03/2022** à **15:01**

Bonjour, rnrnIl y a 3 semaines j'ai reçu la bonne nouvelle d'avoir remporté la procédure au prud'homme contre mon ancien employeur rnrnLeur avocat a décidé de faire appel de la décision du conseil des prud'hommes rnrnY'a t'il un risque pour eux si ils perdent à nouveau ? c'est à dire l'indemnité Peut elle augmenter en cas d'un nouvel échec ? rnrnrnMerci

Par **morobar**, le **23/03/2022** à **08:50**

Bonjour, rnrnLe tribunal ne peut accccorder que ce qui est demandé par la ,partie qui gagne. rnrnDonc en appel on peut effectivement perdre plus qu'en premiere instance, si les demandes n'avaient que partiellement prospéré.